

### Rives-du-Couesnon

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Saint-Georges-de-Chesné Saint-Jean-sur-Couesnon Saint-Marc-sur-Couesnon Vendel (partie collecte)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2020

#### FICHE DE SYNTHESE

#### 4 stations d'épuration avec des traitements différents :

Saint-Georges-de-Chesné: lagunage naturel

Saint-Jean-sur-Couesnon: boues activées – aération prolongée

Sant-Marc-sur-Couesnon: filtres plantés de roseaux

Vendel: boues activées - aération prolongée

521 branchements

11,47 km de réseau de collecte

1 252 habitants raccordés

2 780 équivalent/habitants (intégration de La Chapelle St Aubert)

65 736 € de reversement de surtaxe d'assainissement

100 % des bilans réalisés conformes



Station d'épuration de Saint-Jean-sur-Couesnon



## Assainissement collectif Saint-Georges-de-Chesné

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

#### Table des matières

۱.	Carac	etérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
	1.4.	Nombre d'abonnés	5-6
	1.5.	Volumes facturés	6-7
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	10
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	IU
	1.10.	2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	10
2.	Tarif	ication de l'assainissement et recettes du service	
	2.1.	Modalités de tarification	11-12
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	13-14
	2.3.	Recettes	
3.	Indic	ateurs de performance	16
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	16
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	16-17
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	18
	3 <b>.</b> 4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	18
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	19
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
4.	Fina	ncement des investissements	
	4.1.	Montants financiers	21
	4.2.	Etat de la dette du service	21
	4.3.	Amortissements	21
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et	les
		nances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	21
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibér	ante au
	cours d	u dernier exercice	1 کــــــــــــــــــــــــــــــــــــ
5.	Acti	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	22
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	22
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	22
6.	Tabl	eau récapitulatif des indicateurs	23

## 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau 🗹 commu			
• Nom de la collectivité : Rives-du-C	ouesnon		
• Nom de l'entité de gestion: assainis	sement collectif Saint-Georges-de-Chesné		
• Caractéristiques (commune, EPCI e	et type, etc.) : Commune		
Compétences liées au service :		Oui	Non
	Collecte	Ø.	
	Transport	$\square$	
	Dépollution		
	Contrôle de raccordement		
	Elimination des boues produites		
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		
Territoire desservi (communes adhé	rentes au service, secteurs et hameaux desse	ervis, etc.)	: Rives-du-Couesnon
• Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non	
• Existence d'un zonage	Oui, date d'approbation*:	🔲 Non	
• Existence d'un règlement de service	Oui, date d'approbation*:	\[ \] Non	
1.2. Mode de gestio	n du service		

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

<sup>\*</sup>Approbation en assemblée délibérante

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 405 habitants au 31/12/2020 (394 au 31/12/2019).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 152 abonnés au 31/12/2020 (146 au 31/12/2019).

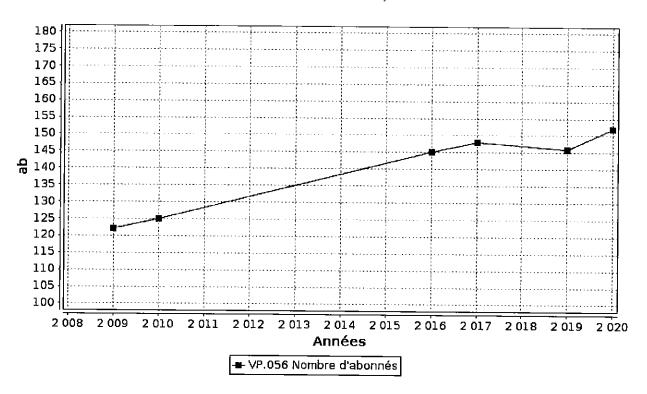
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Saint-Georges-de- Chesné					
Total	146			152	4,1%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 154.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 43,55 abonnés/km) au 31/12/2020. (42,2 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,66 habitants/abonné au 31/12/2020. (2,7 habitants/abonné au 31/12/2019).

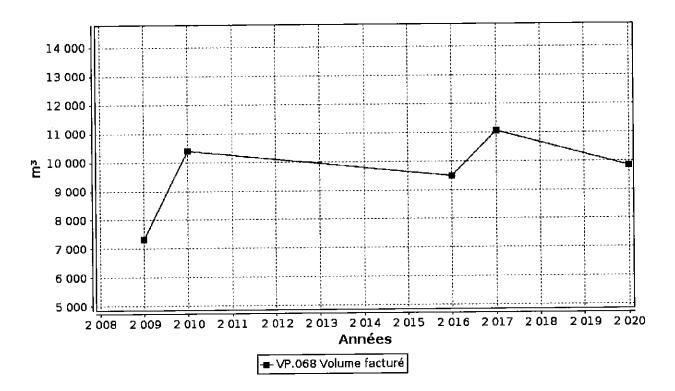


#### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés		9 830	%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



#### 1.6. \_Détail des imports et exports d'effluents

# Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m³ Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³ Variation en % Total des volumes exportés Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³ Variation en % Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³ Variation en % Total des volumes importés durant l'exercice 2019 en m³ Variation en % Total des volumes importés

#### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 3,49 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 3,49 km (3,46 km au 31/12/2019).

0ouvrage permettent la maî	trise des déversements d'effluents au mi	lieu naturel par temps de pluie.
Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

#### 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de ST GEORGES DE CHESNE Code Sandre de la station: 0435269S0001 Caractéristiques générales Lagunage naturel Filière de traitement (cf. annexe) 01/01/2002 Date de mise en service Rives-du-Couesnon (35282) Saint-Georges-de-Chesné Commune d'implantation Lieu-dit 300 Capacité nominale STEU en EH (1) 152 Nombre d'abonnés raccordés 405 Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m³/j Prescriptions de rejet Autorisation en date du ... Soumise à Déclaration en date du ... Type de milieu récepteur Eau douce de surface Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récepteur couesnon Concentration au point de et / ou Rendement (%) Polluant autorisé rejet (mg/l) 9 et ou  $DBO_5$ et 108 ou DCO 150 et ou MES 40,035 οu et NGL et ou 39,9 NTK ou pН 7,6 et ou  $NH_4$ 27,5 et 15 et Pt 011 Charges rejetées par l'ouvrage Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté NGL DCO **MES** DBO<sub>5</sub> Date du bilan Conformité (Oui/Non) 24h Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc % % mg/l % % mg/l mg/l mg/l mg/l %

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

#### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de ST GEORGES DE CHESNE (Code Sandre : 0435269S0001)		
Total des boues produites		

#### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de ST GEORGES DE CHESNE (Code Sandre : 0435269S0001)	0	0
Total des boues évacuées	0	0

# 2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du</u> <u>service</u>

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)(1)	2 000	2 000
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

La grille tarifaire a été modifiée entre 2020 et 2021.

Tarifs		Au 01/01/2020
	Part de la golle	at Mic
Part fixe (€ HT/aı	n)	
	Abonnement (1)	62,68 €
Part proportionne	lle (€ HT/m³)	
	Prix au m³	1,47 €/m³
Autre :		€
	Taxes of reals	vances
Taxes		
	Taux de TVA (2)	0 %
Redevances		
	Modernisation des réseaux de collecte	0,15 €/m³
	VNF rejet:	0 €/m³
	VINT TOJOL.	

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2021		
#1	Part de la collective	did .		
Part fixe (€ HT	C/an)			
	Abonnement (1)	63,26 €		
Part proportion	melle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 200 m³	1,49 €/m³		
	Prix au m³ au-delà de 200 m³	€/m³		
Autre :		€		
	Taxes et radevant	es		
Taxes				
	Taux de TVA (2)	0 %		
Redevances				
	Modernisation des réseaux de collecte	0,15 €/m³		
	VNF rejet:	€/m³		
	Autre :	€/m³		

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 18/12/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement
- Délibération du \_/ \_/ effective à compter du \_/ \_/ fixant les frais d'accès au service.

  Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 23/12/2019 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du \_\_/\_/\_\_ effective à compter du \_\_/\_/ fixant la participation aux frais de branchement.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

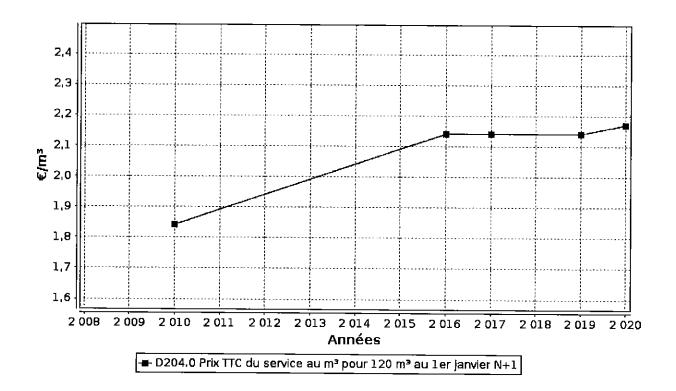
#### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~{\rm m}^3/{\rm an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Piot	da la gullaudwité		
Part fixe annuelle	62,68	63,26	0,9%
Part proportionnelle	176,40	178,80	1,4%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	239,08	242,06	1,2%
Part du délégerative <i>(ar</i>	cans de Atlägation de ser	das public)	10 (F) = <u>1</u>
Part fixe annuelle			<b>%</b>
Part proportionnelle		terren er en er en	%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire		the adjusted of the second of	%
Tax	es et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	0,00		<u>%</u>
Autre :	0,00	process of the state of the sta	%
TVA			%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	18,00	18,00	0%
Total	257:08	260,06	1,2%
Prix TTC au m³	2,14	2,17	1,4%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abouné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m³	Prix au 01/01/2021 en €/m³
Rives-du-Couesnon		

La	facturation	est	effectuée	avec une	fréquence	
$_{La}$	140tulation	COL	CHECKIGE	avec une	neauence	0

- annuelle
- □ semestrielle
- □ trimestrielle
- □ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

<del></del>			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<del></del>		
		· · · · · · ·	<del></del>



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			<u>_</u>
Contribution au titre des eaux pluviales	,		
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			<u> </u>
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 20 647 € (20 460 € au <math>31/12/2019).

#### 3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = nombre d'abonnés desservis \*100 nombre d'abonnés potentiels

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,7% des 154 abonnés potentiels (96,69% pour 2019).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			Х
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	79

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 79 pour l'exercice 2020 (79 pour 2019).

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose attent 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

#### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de ST GEORGES DE CHESNE		100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2019).

## 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020		Conformité exercice 2020 0 ou 100	
Station d'épuration de ST GEORGES DE CHESNE	——————————————————————————————————————	100	100	

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2019).

#### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de ST GEORGES DE CHESNE		100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2019).

## 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de ST GEORGES DE CHESNE : tMS Filières mises en oeuvre Conforme Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme Tonnage total de matières sèches évacuées conformes

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =	TMS admis par une filière conforme	*100
	TMS total évacué par toutes les filières	100

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est \_\_\_\_\_% (\_\_\_\_\_% en 2019).

#### 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers

**Q**()

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	Latin Salara On the Period S
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre M fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (mont	ant restant dû en €)	74 410,52	67 093,43
	en capital	7 108,52	7 3 1 7,09
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	3 535,12	3 326,55

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 14 384,88 € (14 384,88 € en 2019).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude		 ontants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en É
		 <u></u>	<u> </u>

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes 1	pluriannuels de trava	ux adoptés		e secuelo.	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
		7.7				
4.0	and the second of the			<u> </u>	e garage and the second	
			7 T N			
		. :				

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

## 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu demandes d'abandon de créance et en a accordé	
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020 (	$0 \in /m^3$ en 2019).

## 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du \_\_\_\_CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	_			,-	_		Montant en €
	_					 1	vita di
						-	

## 6. <u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	394	405
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,14	2,17
	Indicateurs de performance		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,69%	98,7%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	79	79
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0



### Assainissement collectif Saint-Jean-sur-Couesnon

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret;

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

#### Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
	1.4.	Nombre d'abonnés	5-6
	1.5.	Volumes facturés	6-7
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
	1.10.	Ouantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	10
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	10
		2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	
2.	Tarif	ication de l'assainissement et recettes du service	11
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	12
	2.3.	Recettes	14
3.		ateurs de performance	
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	15
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	15
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	17
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	17
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	18
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18	3-19
4.	Fina	ncement des investissements	20
	4.1.	Montants financiers	
	4.2.	Etat de la dette du service	20
	4.3.	Amortissements	20
	4 4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	nances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	20
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	au
	cours d	u dernier exercice	20
5.	Acti	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
~,	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	21
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6		eau récapitulatif des indicateurs	

## 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ commu ☐ interco			
• Nom de la collectivité : Rives-du-C	ouesnon		
• Nom de l'entité de gestion: assainis	sement collectif (Saint-Jean-sur-Couesnon)		
• Caractéristiques (commune, EPCI e	et type, etc.): Commune		
Compétences liées au service :			
		Oui	Non
	Collecte	Ø	
	Transport	☑	
	Dépollution		
	Contrôle de raccordement		
	Elimination des boues produites		
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		
Territoire desservi (communes adhé	rentes au service, secteurs et hameaux desse	ervis, etc.)	: Rives-du-Couesnon
Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non	
• Existence d'un zonage	Oui, date d'approbation*:	🗀 Non	
• Existence d'un règlement de service	Oui, date d'approbation*:	\[ \] Non	
1.2. Mode de gestio	n du service		

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 375 habitants au 31/12/2020 (375 au 31/12/2019).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 177 abonnés au 31/12/2020 (174 au 31/12/2019).

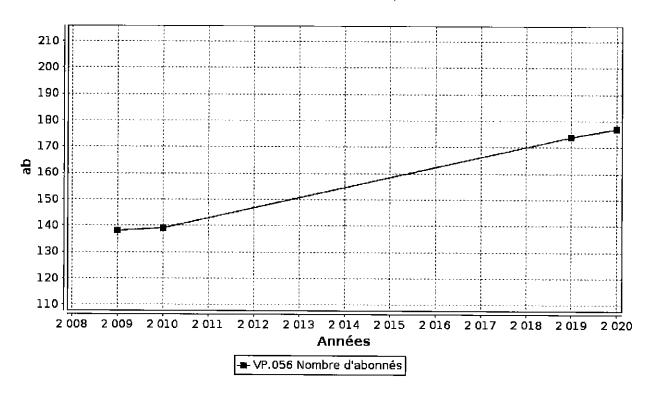
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Saint-Jean-sur- Couesnon					
Total	174	_	# 1 1.	177	1,7%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 375.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 57,1 abonnés/km) au 31/12/2020. (56,13 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,12 habitants/abonné au 31/12/2020. (2,16 habitants/abonné au 31/12/2019).

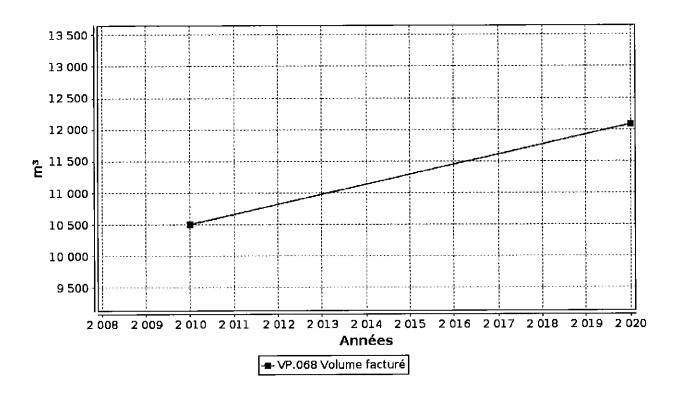


#### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés		12 077	

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



#### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

# Volumes exportés vers... Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m³ l'exercice 2020 en m² Variation en % Total des volumes exportés Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³ Variation en % I'exercice 2019 en m³ Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³ Variation en %

#### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Total des volumes importés

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 3,1 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 3,1 km (3,1 km au 31/12/2019).

0ouvrage permettent la	maîtrise des déversements d'effluen	ts au milieu naturel par temps de pluie.
Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation .	Volume éventuel de stockage

#### 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère Il Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1: Station d'épuration de ST JEAN SUR COUESNON Code Sandre de la station: 0435282S0001 Caractéristiques générales Boue activée faible charge Filière de traitement (cf. annexe) 01/01/1995 Date de mise en service Rives-du-Couesnon (35282) Saint-Jean-sur-Couesnon Commune d'implantation Lieu-dit Capacité nominale STEU en EH (1) 800 177 Nombre d'abonnés raccordés Nombre d'habitants raccordés 375 Débit de référence journalier admissible en m³/j Prescriptions de rejet Autorisation en date du ... Soumise à Déclaration en date du ... Eau douce de surface Type de milieu récepteur Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récepteur COUESNON Concentration au point de et/ou Rendement (%) Polluant autorisé rejet (mg/l) 2 et ou DBO<sub>5</sub> et ou 32 DCO <2 et ou **MES** 1.4 et ou. NGL 3,9 et NTK ou et 8,1 ou pН 1,8 ou et  $NH_4$ 7 ou Pt Charges rejetées par l'ouvrage Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté DCO **MES**  $DBO_5$ Date du bilan Conformité 24h (Oui/Non) Rend Rend Rend Conc Rend Conc Conc Rend Conc Conc % % mg/l% mg/l % mg/l % mg/l mg/l 7 21,3 98,5 91 1,9 98,9 9,6 82,3 2 32 15-16/10/2020 oui

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

#### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de ST JEAN SUR COUESNON (Code Sandre : 0435282S0001)		
Total des boues produites		

#### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de ST JEAN SUR COUESNON (Code Sandre : 0435282S0001)	0	0
Total des boues évacuées	0	0

# 2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du</u> <u>service</u>

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)(1)	2 000	2 000
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Aŭ 01/01/2020	Au 01/01/2021
	Pariecia la colli	sculture.	
Part fixe (€ HT/a	n)		
	Abonnement (1)	51,8 €	53,59 €
Part proportionne	elle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	1,52 €/m³	1,54 €/m³
Autre :		e	<b></b>
	allowing carpaille	valitions.	
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0%	0%
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m³	0,15 €/m³
	VNF rejet:	0 €/m³	€/m³
	Autre :	0 €/m³	€/m³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

	délibérations												
>	Délibération	du 1'	7/12/2020	effective	à compter	du	18/12/2020	fixant	les tarif	s du	service	d'assair	nissement
	collectif.												

> Délibération du / / effective à compter du / / fixant les frais d'accès au service.

Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 23/12/2019 pde fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

Délibération du \_\_/\_/\_ effective à compter du \_\_/\_/ fixant la participation aux frais de branchement.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

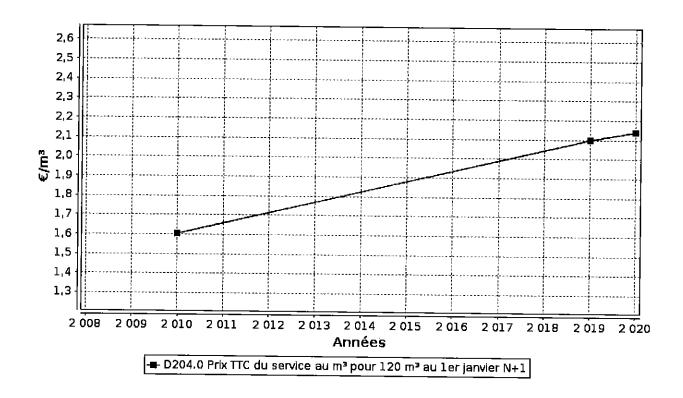
#### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~{\rm m}^3/{\rm an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part	de la collectivité		The second
Part fixe annuelle	51,80	53,59	3,5%
Part proportionnelle	182,40	184,80	1,3%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	234,20	238,39	1,8%
Páricilu d <b>álá</b> gadáire <i>(en</i>	ous de délégation de ser	elca publia)	
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle			2%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%
Waxe	is of nationances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	0,00		%
Autre :	0,00		9⁄6
TVA			%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	18,00	18,00	0%
Total .	252,20	256;30	1,7%
Pola TTC nu m <sup>o</sup>	2,10	2,14	1,9%

ATTENTION: si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 Prix au 01/01/2021 en €/m³ en €/m³
Rives-du-Couesnon	200 - 200 -

La facturation est effectuée avec une fréquence	e	:
---	---	---

- □ annuelle
- □ semestrielle
- □ trimestrielle
- □ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

The state of the s				
		<del>a dan dalam da </del>	<del></del>	
- American control of the control of	<del></del>			
		<del> </del>	<del>-                                    </del>	
	The second second			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<del></del>	<del></del>	<del></del>	
			•	
<del></del>				



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			· 
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 24 911 € (27 012 € au 31/12/2019).

#### 3. Indicateurs de performance

# 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =  $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$ 

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 47,2% des 375 abonnés potentiels (94,57% pour 2019).

# 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	поmbre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA	UX		
(15 points)			Т
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les	oui : 10 points	0	10
points d'autosurveillance du réseau	non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au		<del> </del>	<del> </del>
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations	oui : 5 points		
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	non: 0 point	Oui	5
considérée comme effectuée)	non i o pomi		
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	ı été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les			
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous		
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de	conditions (1)	Oui	14
l'inventaire des réseaux	Conditions		_
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
reseaux memorine les materiaux et diametres			
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous	1000/	1.5
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	DE GESTION DES	DECEAU	<u> </u>
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on	t été obtenus en nartie .	NESEAU, A et Ri	^
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux	0 à 15 points sous		Ι -
mentionne l'altimétrie	conditions (3)	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement,	oui : 10 points	<u> </u>	10
refoulement, déversoirs d'orage,)	non: 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements			
électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des	oui: 10 points	Oui	10
eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	non: 0 point	011	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou	10 1		
l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif,	non: 0 point		
désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de	oui : 10 points	Non	0
réseau	non: 0 point	14011	U
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel			
d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi	oui : 10 points		_
contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en	non: 0 point	Non	0
résultent	<u> </u>	i	
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	oui · 10 nointe		
renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au		Non	0
moins 3 ans)	— — — —		
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	79
résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	non: 0 point  oui: 10 points  non: 0 point		

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 79 pour l'exercice 2020 (79 pour 2019).

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

(3) Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

#### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de ST JEAN SUR COUESNON	4,46	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2019).

# 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de ST JEAN SUR COUESNON	4,46	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2019).

#### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de ST JEAN SUR COUESNON	4,46	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2019).

# 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de ST JEAN SUR COUESNON:

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	
valorisation agricore	Non conforme	
Compostage	Conforme	
Composage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
monoration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Establish vois line of the	Non conforme	
Autre:	Conforme	
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		<u> </u>

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =	TMS admis par une filière conforme *100
titux de bodes evacuees scioit les titletes comotines à la regionientation -	TMS total évacué par toutes les filières

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est \_\_\_\_\_\_% (\_\_\_\_\_% en 2019).

#### 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre M fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		228 615,83	214 329,67
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		14 286,16
TVOICANT TEMPOOLIISE CITIANT T EXELUTE EN E	en intérêts		2 563,83

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 23 304,31 € (23 304,31 € en 2019).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude		Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Talling States		Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
		:		The state of the s
<u> </u>	<u> </u>		la esa e e a su a caractería de la composição de la compo	and the second of the second

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent	en	ligne	de	compte	:
TILL OIL	~11	115110	40	Compie	•

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu demandes d'abandon de créance et en a accordé		
	_€/m³	en 2019).

# 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

### 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	375	375
	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,1	2,14
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,57%	47,2%
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	79	
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	2/6
P/11/ (1	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0



# Assainissement collectif Saint-Marc-sur-Couesnon

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

#### Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
	1.4.	Nombre d'abonnés	6
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
	<b>1.9</b> .	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	10
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	10
	1.10.	2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	10
2.	Tarif	ication de l'assainissement et recettes du service	11
	2.1.	Modalités de tarification	11
	2.2,	Facture d'assainissement type (D204.0)	12-13
	2.3.	Recettes	14
3.	Indic	ateurs de performance	
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	15
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	15-16
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	17
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	17
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	18
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	. 18-19
4.	Finar	ncement des investissements	20
	4.1.	Montants financiers	20
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	20
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	20
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérant	te au
		ı dernier exercice	20
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	21
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6.		eau récapitulatif des indicateurs	

### 1. Caractérisation technique du service

# 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ comm ☐ interc				
Nom de la collectivité : Rives-du-C	Couesnon			
Nom de l'entité de gestion: assainis	ssement collectif (Saint-Marc-sur-Couesnor	1)		
• Caractéristiques (commune, EPCI e	et type, etc.) : Commune			
• Compétences liées au service :				
		Oui	Non	
	Collecte	Ø		
	Transport	Ø		
	Dépollution			
	Contrôle de raccordement			
	Elimination des boues produites			
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement			
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses			
Territoire desservi (communes adhé	rentes au service, secteurs et hameaux dess	ervis, etc.)	: Rives-du-Cou	esnon
Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non		
• Existence d'un zonage	☐ Oui, date d'approbation* :	\[ \] Non	1	
• Existence d'un règlement de service	e 🔲 Oui, date d'approbation*:	\[ \] Non	1	
1.2. Mode de gestio	n du service			

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 190 habitants au 31/12/2020 (190 au 31/12/2019).

#### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

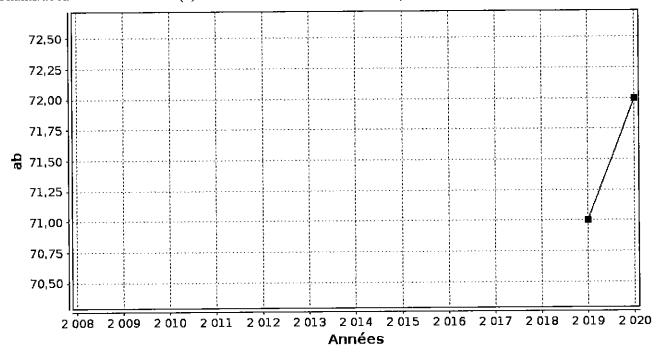
Le service public d'assainissement collectif dessert 72 abonnés au 31/12/2020 (71 au 31/12/2019).La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Rives-du-Couesnon					
Total	71			72	1,4%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 190.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 24 abonnés/km) au 31/12/2020, (23,67 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,64 habitants/abonné au 31/12/2020. (2,68 habitants/abonné au 31/12/2019).



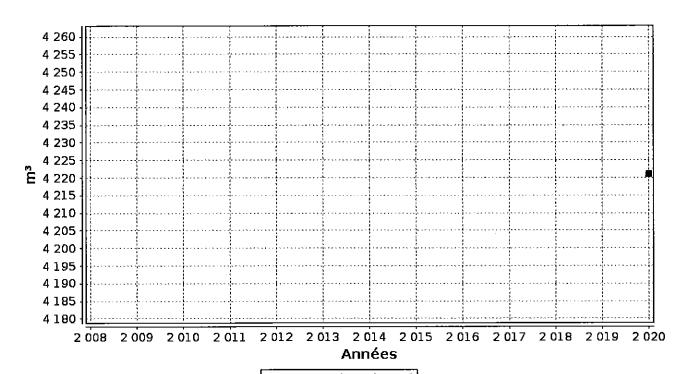
- ∨P.056 Nombre d'abonnés

#### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	<u>.                                    </u>		
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés		4 221	%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



■ VP.068 Volume facturé

#### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes importés			

#### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019).

# 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 3 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 3 km (3 km au 31/12/2019).

	0	ouvrage	permettent l	la maîtrise d	es de	éversements	d'effluents	au milieu	naturel	par	temps	de p	luie.
--	---	---------	--------------	---------------	-------	-------------	-------------	-----------	---------	-----	-------	------	-------

Type d'équipement (cf.	annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

#### 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère I Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de ST MARC SUR COUESNON - Filtre planté de roseaux Code Sandre de la station : 0435293S0001

			Jour Dan	*****	otation .	0 10022	7,50001				
Caractéristiqu	es générales	į.	1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	4	10.4%				Á		
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Filtre	es plantés	de roseau	ıx				
Date de mise en	n service			Avri	2016						
Commune d'in	nplantation			Rive	s-du-Cou	esnon (35	282) Sain	t-Marc-sı	ır-Couesn	on	
Lieu-dit				La V	ïlaune						
Capacité nomir	nale STEU en E	H (1)		280							Sp. 1995
Nombre d'abor	nnés raccordés			72							
Nombre d'habi	tants raccordés			190	*						
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j								
Prescriptions	de rejet					A TOTAL	1247.'g:	14043 (4	##SIP\$		* ***
Soun	nise à	_	orisation e								
Milieu récep	oteur du rejet	Type de	milieu réc milieu réc milieu réc	epteur							
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		•	et /	ou /		Ren	dement (%	6)
DE	3O <sub>5</sub>		2			et		ou			
DO	CO		43		Ĺ	et		ou			
M	ES		3,8		Ī	et	П	ou			
No.					The state of the s	= □ et		ou			
	<u></u> ГК		11,3			ight.		ou			
-					<u></u>						
	H 		3,7		L	et		ou 📗			
	NH₄ 		7,1			et		ou l			
I	Pt		5,9			et		ou			
Charges rejete	es par l'ouvra	ge				Market 1 1885 (St.			* 13 dright se		
					-	1	ion et/ou e	1		ı	
Date du bilan   Conformit   24h   (Oui/Non)			3O₅ 1		20		ES		GL I		Pt I
Z+11	(001/19011)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<del>-</del>											

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

#### 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

#### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de ST MARC SUR COUESNON - Filtre planté de roseaux (Code Sandre : 0435293S0001)		
Total des boues produites	0	0

#### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de ST MARC SUR COUESNON - Filtre planté de roseaux (Code Sandre : 0435293S0001)	0	0
Total des boues évacuées	0	0

# 2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du</u> <u>service</u>

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)(1)	2 000	2 000
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
	Part de la coll	lectivitš	
Part fixe (€	HT/an)		
	Abonnement (1)	72,02 €	71,57 €
Part propor	tionnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	1,62 €/m³	1,62 €/m³
Autre:		€	€
	Taxes et rede	vanues	
Taxes			
	Taux de TVA (2)	0%	0%
Redevances	S		
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m³	0,15 €/m³
	VNF rejet :	.0 €/m³	€/m³
	Autre:	0 €/m³	€/m³

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs	et prestations aux al	bonnés pour l'exerc	cice sont les suivantes :
--	-----------------------	---------------------	---------------------------

- > Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 18/12/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- > Délibération du / / effective à compter du / / fixant les frais d'accès au service.
- > Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 23/12/2019 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du / / effective à compter du \_/ / fixant la participation aux frais de branchement.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

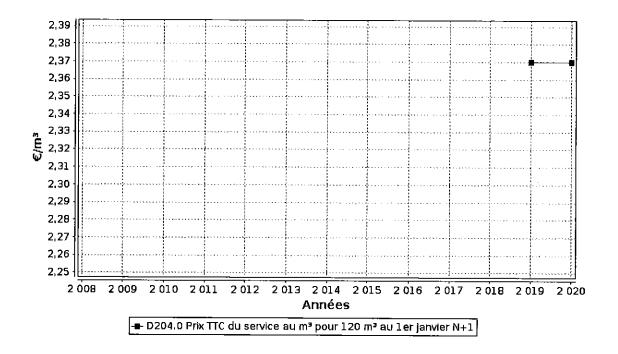
#### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part	de la collectivité		
Part fixe annuelle	72,02	71,57	-0,6%
Part proportionnelle	194,40	194,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	266,42	265,97	-0,2%
Part du délégataire <i>(en</i>	cus de délégation de serv	lce public)	
Part fixe annuelle		- Programme and the second sec	0/0
Part proportionnelle			9%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire		-	
Tax	es et redevances	South Company of Comments	e engres recordere
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	0,00		9%
Autre :	0,00		%
TVA			
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	18,00	18,00	0%
Total	284,42	283,97	-0,2%
Prix TTC au m³	2,37	2,37	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune			77	Prix au 01/01/2020 en €/m³	Prix au 01/01/2021 en €/m³	
Rives-du-Couesnor	ı					

T C 4 1 4 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7			
La facturation est effec	tuée avec une fré	•	
		annuelle	
		semestrielle	
		trimestrielle	
		quadrimestrielle	
Pour chaque élément de travaux, remboursemen	u prix ayant évolu it de dettes, augm	ué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (fir nentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :	nancement de
Pour chaque élément de travaux, remboursemen	u prix ayant évolu nt de dettes, augm	ué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (fir nentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :	nancement de
Pour chaque élément de travaux, remboursemen	u prix ayant évolu nt de dettes, augm	ué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (fir nentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :	nancement de
Pour chaque élément de travaux, remboursemen	u prix ayant évolu nt de dettes, augm	ué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (fin nentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :	nancement de



#### Recettes de la collectivité:

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			-
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 12 312 € (13 308 au 31/12/2019).

#### 3. Indicateurs de performance

# 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =  $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$ 

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 37,89% des 190 abonnés potentiels. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

### La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		utie A )	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	14
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui: 10 points non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	79

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 79 pour l'exercice 2020 (79 pour 2019).

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

#### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de ST MARC SUR		100	100
COUESNON - Filtre planté de roseaux			

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est (100 en 2019).

# 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de ST MARC SUR COUESNON - Filtre planté de roseaux		100	

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est \_\_\_\_\_ (100 en 2019).

#### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

' (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de ST MARC SUR COUESNON - Filtre planté de roseaux		100	

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est (100 en 2019).

# 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de ST MARC SUR COUESNON - Filtre planté de roseaux :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation porionic	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Commontor	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (I)	Conforme	
	Non conforme	
A value .	Conforme	
Autre:	Non conforme	<u> </u>
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme,

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la régle	nentation = TMS admis par une filière conforme TMS total évacué par toutes les filières
Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les fi en 2019).	lières conformes à la réglementation est% (%

#### 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers

RAP

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

#### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (mon	tant restant dû en €)	50 700,06	46 632,66
	en capital	3 961,44	4 951,44
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	990,00	884,04

#### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 8 497 € (8 497 € en 2019).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

# 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	: -	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

	Entrent	en	ligne	de	compte	:
--	---------	----	-------	----	--------	---

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu demandes d'abandon de créance et en a accordé		
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020 (0	€/m³ en 2	2019).

# 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

### 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services	·	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	190	190
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,37	2,37
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97,26%	37,89%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	79	79
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	<b>~%</b>
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	9/4
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	<b>%</b>
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	2/6
	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0



# Assainissement collectif Vendel

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

#### Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	7
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	10
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	10
	1.10.	2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	10
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	11
	2.1.	Modalités de tarification	11
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	. 12-13
	2.3.	Recettes	14
3.		ateurs de performance	
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	. 15-16
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	17
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	17
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	18
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	18-19
4.	Finar	ncement des investissements	
	4.1.	Montants financiers	
	4.2.	Etat de la dette du service	20
	4.3.	Amortissements	20
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et le	s
		ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérar	
	cours du	ı dernier exercice	20
5.		ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6		eau récapitulatif des indicateurs	
	ιαυιν	AMM TAAMBIANIST MAR TITMIAMAAAIR HILLIAMAAAIR HILLIAMAAAIR HILLIAMAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA	

### 1. Caractérisation technique du service

# 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ comm ☐ interce	unal ommunal		
• Nom de la collectivité : Rives-du-C	Couesnon		
Nom de l'entité de gestion: assainis	ssement collectif (Vendel)		
Caractéristiques (commune, EPCI o	et type, etc.) : Commune		
• Compétences liées au service :			
		Oui	Non
	Collecte	Ø	
	Transport	Ø	
	Dépollution		☑
	Contrôle de raccordement		
	Elimination des boues produites		
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		
Territoire desservi (communes adhe	érentes au service, secteurs et hameaux dess	ervis, etc.)	: Rives-du-Couesnon
Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non	
Existence d'un zonage	Oui, date d'approbation*:		Ĺ
Existence d'un règlement de service	— · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	🗀 Non	

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 282 habitants au 31/12/2020 (282 au 31/12/2019).





Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 120 abonnés au 31/12/2020 (120 au 31/12/2019).

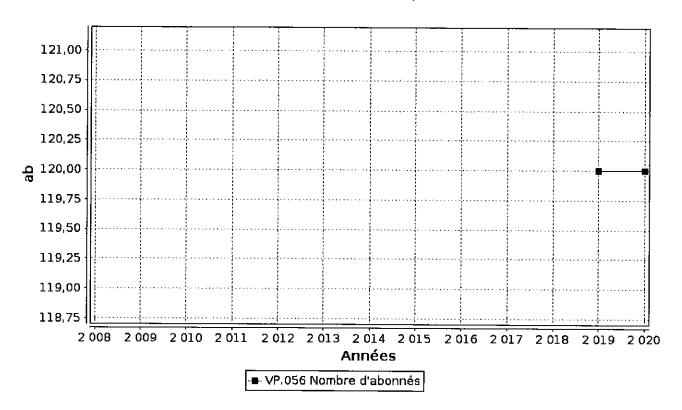
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Rives-du-Couesnon					
Total	120	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		120	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 182.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 63,83 abonnés/km) au 31/12/2020. (63,83 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,35 habitants/abonné au 31/12/2020. (2,35 habitants/abonné au 31/12/2019).

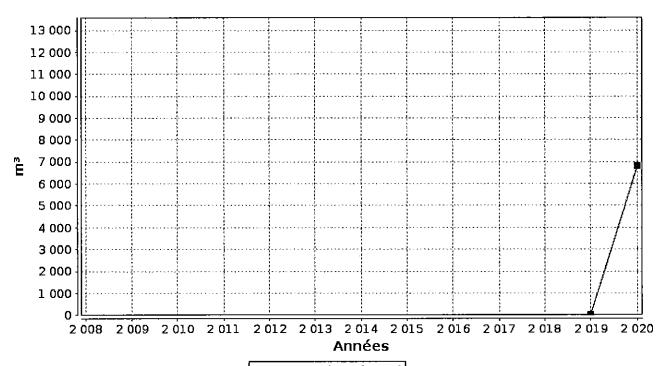


### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	0	6 803	%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement,



### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes importés			

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019).

### 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1,88 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 1,88 km (1,88 km au 31/12/2019).

0ouvrage permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de plui	0 ouvrage permettent la	ı maîtrise des	déversements	d'effluents a	ıu milieu nature	l par temp	os de p	luie
--	-------------------------	----------------	--------------	---------------	------------------	------------	---------	------

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

### 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 0 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

			C	STI ode Sand	EU Nº1 : re de la s						
Caractéristiqu	es générales	ver i	7								· FK
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	s activées	– aératio	n prolong	ée			
Date de mise er	servce			Avril	2009						
Commune d'im	plantation			La Cl	hapelle Sa	int Auber	:t				
Lieu-dit				Route	e de Vend	el					
Capacité nomin	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		1400							
Nombre d'abor	Nombre d'abonnés raccordés Vendel : 120										
Nombre d'habi	tants raccordés			Vend	el : 282						
Débit de référence journalier admissible en m³/j											
Prescriptions of	le rejet			- 1 - 1		7 TS 49	1				
		Auto	orisation e	n date du	111						
Sour	nise à	Déc	laration e	n date du .							
		Type de	milieu réc	epteur							
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur							
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg	u point de /l)		et /	ou		Reno	dement (%	6)
DB	3O <sub>5</sub>		1,8			] et		ou			
DO	 CO		19,5			et		ou			
M	ES	7.1	2,5		Ĺ	et		ou			
NO	 GL		4,28			et		ou			
N	 ΓΚ		2,7			et		ou l			
p	 H		<u> </u>			et		ou			
 N-1			1,7		Ī	et		ou			
F	Pt		1,41		Ī	= ] et		)11			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge	1 2		<u> </u>	<del></del>	1 1 2 2			<u> </u>	11 Unit 44
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1	Confo	rmité du	rejet en co	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE		DO	_	M.		ſ	GL	(	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-											

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

### 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEU de		
STEU de		-
Total des boues produites		3,753

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEU de		
STEU de		
Total des boues évacuées		0

# 2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du</u> service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)(1)	2 000	2 000
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
	Part de la coll	ectivité	
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	67,55 €	67,59 €
Part proportionnel	le (€ HT/m³)		
	Prix au m³ de 0 à 100 m³	3,12 €/m³	3,12 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 100 m³	2,75 €/m³	2,75 €/m³
Autre :		€	e
1.12	Taxes et rede	yances	
Taxes			
7	Taux de TVA (2)	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m³	0,15 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	€/m³
	Autre :	0 €/m³	€/m³

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m3.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- > Délibération du 18/02/2021 effective à compter du 24/02/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- > Délibération du \_\_/\_ / effective à compter du \_\_/\_/ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 23/12/2019 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du \_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_/\_/\_\_\_ fixant la participation aux frais de branchement.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

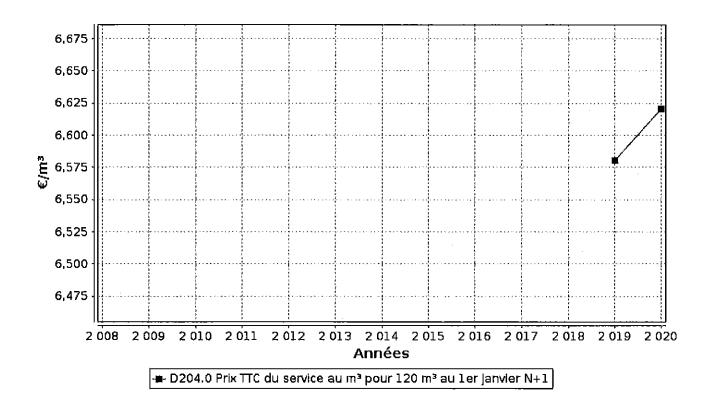
### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part	de la collectivité		
Part fixe annuelle	67,55	67,59	0,1%
Part proportionnelle	367,00	367,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	434,55	434,59	0%
Part du délégataire <i>(en</i>	cas de délégation de seri	ice public)	e de como que de la propie
Part fixe annuelle	53,11	53,93	1,5%
Part proportionnelle	212,40	215,76	1,6%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	265,51	269,69	1,6%
Tax	es et redevances	engen and market w	e programa de la composição de la compos
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	0,00		%
Autre :	0,00		9%
TVA	71,81	72,23	0,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	89,81	90,23	0,5%
Total	789,87	794,51	0,6%
Prix TTC au m³	6,58	6,62	0,6%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m³	Prix au 01/01/2021 en €/m³
Rives-du-Couesnon		

		annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
	•	é depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de
•	•	é depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de entation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
	•	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	•	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			<u> </u>
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au  $31/12/2020: 7866 \in (13079 \text{ au } 31/12/2019).$ 

### 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = 
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 65,93% des 182 abonnés potentiels (98,36% pour 2019).

## 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

### La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	ux		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		urtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	- "	Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui: 10 points non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	90

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 on 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 90 pour l'exercice 2020 (90 pour 2019).

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

<sup>(4)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEU	25,20	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2019).

# 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEU	25,20	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est \_\_\_\_ (\_\_\_ en 2019).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100	
STEU	25,20	100	100	

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2019).

# 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en oeuvre		tMS
	Conforme	- VATERY
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostage	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
monoration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vois une of Bo	Non conforme	
Autre :	Conforme	
7.uuo	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		
0		

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =	TMS admis par une filière conforme *100
laux de bodes évacuees selon les inicies contornées à la régione madon –	TMS total évacué par toutes les filières

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est \_\_\_\_\_% (\_\_\_\_\_% en 2019).

### 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers

$\sim$	
	ı
	ŀ
	Ł

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0.
Montants des contributions du budget général en €	0	0

#### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (mon	tant restant dû en €)	159 705,50	152 970,39
M	en capital	6 331,26	6 530,06
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	5 418,60	5 219,80

#### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 12 228,03 € (12 228,03 € en 2019).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	1000 1000 1000 1000 1000			Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
		:-			

# 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en	lione	de	compte	
	HEHO	uc	compte	•

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu demandes d'abandon de créance et en a accordé	·	
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020 (0	€/m³ en 20	019).

## 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

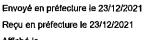


Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

### 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	282	282
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents D202.0 d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]		
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	6,58	6,62
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,36%	65,93%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	<b>%</b>
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		•



Affiché le

ID: 035-200084010-20211216-202110110-DE



2021/10/110

#### Commune de RIVES-DU-COUESNON 35 140

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Marc-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 10 décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

#### Présents (20):

M.	LEBOUVIER	David
М	ERARD	Joseph
Mme	CORNEE	Christelle
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GILLETTE	Corinne
М.	PRIGENT	Joël
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M	PASQUET	Christian
Mme	PIGEON	Véronique
М.	BLIN	Jean-Yves

М.	TUROCHE	Bernard
M	ROYER	Didier
М	LEMOINE	Loïc
М.	FROC	Dominique
M	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M	VALLÉE	Jean-François
Mme	FAVREAU	Lorane
М	CHAPELLE	Mathieu
М	DELAUNAY	Flona

#### Absentes excusées (2) dont (0) pouvoir :

Madame CHARRAUD Isabelle. Madame CORNEC Chrystèle.

#### Absentes (5):

Madame ROGER Ramatoulave. Madame ANDRE BENOUAHADA Marine. Madame DESGUERETS Chrystèle. Madame TEILLAIS Emmanuelle. Madame KAZUMBA Lelu.

Secrétaire de séance : Madame FAVREAU Lorane.

**OBJET DE LA DELIBERATION 2021.10.110** 

ID: 035-200084010-20211216-202110110-DE

### 7-RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du rapport selon l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020.

Ce rapport reste consultable en mairie.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et ans cidessus pour extrait conforme,

Le Maire,

